

Paris, le 02 octobre 2023

Communiqué de presse  
**De bonnes nouvelles pour les Titres restaurant**

Ce lundi 2 octobre au matin, la ministre Olivia Grégoire a déclaré qu'elle lançait « *la dématérialisation des titres-restaurants, ils devront être complètement dématérialisés avant 2026* ».

« *C'est une excellente nouvelle* », s'est réjoui, Didier Chenet, Président du GHR, le Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France « *Sans les frais d'impression des milliards de titres papier, sans les frais de logistique et notamment de sécurité, ni les frais de traitement liés au remboursement, il va de soi que les charges des émetteurs vont baisser. Les commissions devront suivre. La Ministre répond à notre demande et à celle de milliers de restaurateurs et commerçants dont certains ont même d'ores et déjà décidé de refuser les titres restaurant papier tellement les commissions sont importantes.* »

Avec cette 1<sup>ère</sup> mesure, la Ministre prend manifestement les affaires en main puisqu'elle a également déclaré : « *S'il est avéré que ces commissions sont trop élevées, elles seront plafonnées pour que les restaurateurs ne soient pas pénalisés* ». Afin de s'en assurer, la Ministre a confié à l'Autorité de la Concurrence (ADLC) le soin de mener une étude.

« *Nous attendons avec impatience les résultats de cette étude à laquelle nous avons contribué en étant auditionné à deux reprises l'été dernier* », poursuit Didier Chenet.

« *L'ADLC a déjà condamné les émetteurs de titres restaurant à trois reprises. Malgré cela, rien n'a changé* » enchaîne Romain Vidal, Représentant du collège des restaurateurs et commerçants à la Commission Nationale des Titres Restaurant et grand spécialiste du sujet au GHR où il en a la charge. « *Les commissions sont toujours de plus en plus élevées à tel point que nous devons négocier en direct avec les émetteurs des commissions réduites pour les membres du GHR* ».

« *Il était temps de commencer à mettre de l'ordre. La prochaine étape devrait être l'encadrement du montant des commissions comme pour les cartes bancaires. Nous espérons que la Ministre aura le courage d'une telle mesure que notre organisation demande depuis des années fort du constat que les condamnations de l'ADLC ne suffisent pas* », conclut Romain Vidal.

---

#### À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le **GNI**, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le **SNRTC**, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le **SNRPO**, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.